

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2019 à 18 heures 30

*Convocation du 18 novembre 2019.*

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

*Etaient présents :* M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, Valérie BORY, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Brigitte FUZIER, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

*Procuration :* Isabelle GIL à Séverine AZOUGARH.

*Absente excusée :* Corinne GALINDO.

18h30 : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Valérie BORY

Le compte rendu de la séance du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

- 1 – Communauté de communes Sud Hérault – Rapport d'activité 2018
- 2 – Syndicat mixte d'Ensérune – Rapport Annuel du Délégué 2018
- 3 – Syndicat mixte d'Ensérune – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de production d'eau potable 2018
- 4 – Syndicat mixte d'Ensérune – Rapport d'activité 2018
- 5 – Création d'un budget annexe Lotissement communal de l'Hort
- 6 – Tarification des lots du lotissement communal de l'Hort
- 7 – Budget général – décision modificative sur le chapitre 011 – charges à caractère général
- 8 – Dossiers Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020
- 9 – Pass Activité 2019
- 10 – Adhésion de la commune à l'agence d'urbanisme catalane Pyrénées méditerranée
- 11 – Création d'un poste d'ATSEM à temps complet
- 12 – CMS – Prise en charge des frais de déplacements, de nourriture et d'hébergement des médecins lors des formations obligatoires.
- 13 – Indemnités au comptable public
- 14 – Camping – modification de la période haute saison : juin/juillet/août
- 15 – Solidarité inondations Hérault 2019
- 16 – Décisions du Maire
- 17 – Questions diverses

## **1 - Communauté de communes Sud Hérault– Rapport d’activité 2018**

Le Maire rappelle les compétences exercées par Sud Hérault :

→ au titre des compétences obligatoires :

- aménagement de l’espace communautaire
- développement économique
- aménagement, entretien et gestion des aires d’accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

→ au titre des compétences optionnelles :

- protection et mise en valeur de l’environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- action sociale d’intérêt communautaire
- création et gestion des Maisons de Services Au Public (MSAP)

→ au titre des compétences facultatives :

- service public de l’assainissement non collectif

→ au titre des compétences supplémentaires :

- politique culturelle, patrimoniale, sportive et de loisir
- service de l’éclairage public

Il indique qu’en matière d’action sociale, les centres aérés du territoire ont accueillis, en 2018, 436 enfants ; que deux MSAP sont en fonctionnement sur le territoire, une fixe, sur Capestang, l’autre itinérante ; que la Zone d’Aménagement d’Ensemble de Puisserguier est entièrement occupée ; que des tiers lieux sont en cours de création, dont l’un d’eux sur Capestang ; qu’en matière d’urbanisme, 244 permis de construire, 209 déclarations préalables et 4 permis d’aménager ont été traités par les services de la communauté, 6 Plans Locaux d’Urbanisme (PLU) approuvés et le PLU intercommunal quasiment finalisé ; que 29 évènements culturels ont été proposés, réunissant 4 500 spectateurs ; que le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés s’élève à 117 € / habitant.

Le rapport d’activité 2018 de la communauté de communes Sud Hérault est soumis au vote et approuvé à l’unanimité.

## **2 - Syndicat mixte d’Ensérune – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2018**

Le RAD 2018 concerne la production d’eau potable. L’eau est prélevée sur Maraussan, aux deux puits de Perdiguier (eau captée en profondeur), et sur Cazouls les Béziers (eau de surface).

Le rendement du réseau s’élève à 95 %, son linéaire est de 72 km, 100% des analyses physico-chimiques et bactériologiques effectuées sur l’année se sont révélées conformes, et 2 062 024 m<sup>3</sup> d’eau potable ont été produits sur l’exercice. A noter que le délégué est la société SUEZ.

Le RAD 2018 du syndicat mixte d’Ensérune est soumis au vote et approuvé à l’unanimité.

## **3 - Syndicat mixte d’Ensérune – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de production d’eau potable 2018**

Ce rapport est établi par la collectivité, en l’occurrence le syndicat et est disponible en libre accès sur le site internet du sispea.

Le RPQS 2018 du syndicat mixte d’Ensérune est soumis au vote et approuvé à l’unanimité.

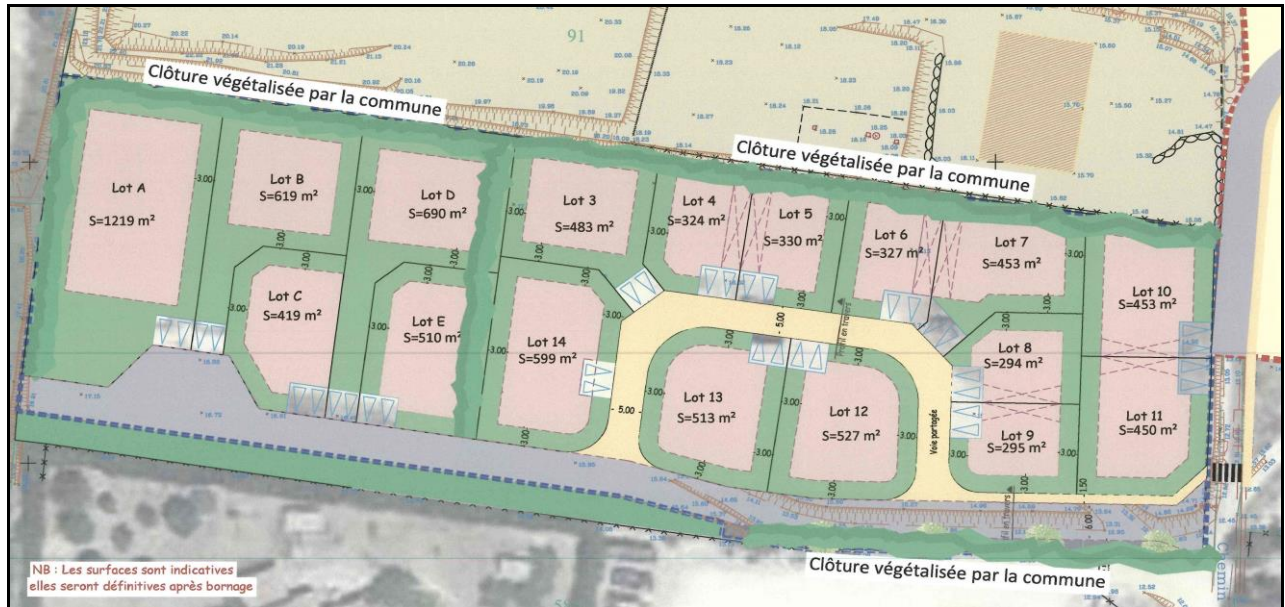
#### 4 - Syndicat mixte d'Ensérune – Rapport d'activité 2018

Le Maire rappelle les compétences exercées par la structure, qui est un syndicat à la carte composé de 13 communes : production d'eau potable, électricité (éclairage public et dissimulation réseaux secs), entretien de la voirie rurale, gestion du gymnase de Capestang. Les ressources du syndicat sont tirées des cotisations des communes membres et des subventions d'investissement qui lui sont octroyées.

Le rapport d'activité 2018 du syndicat mixte d'Ensérune est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

#### 5 - Création d'un budget annexe Lotissement communal de l'Hort

Le Maire présente le projet et rappelle que le lotissement comprend une partie (5 lots) à usage artisanal, et une autre partie (12 lots) à usage d'habitation.



La commune intervenant dans le champ concurrentiel, une telle opération est soumise à la création d'un budget annexe et à l'assujettissement à la TVA.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ce budget annexe qui sera assujéti à la TVA.

#### 6 - Tarification des lots du lotissement communal de l'Hort

Le Maire présente le budget prévisionnel de l'opération et rappelle que les recettes seront constituées par la vente des lots, à hauteur de 110 € HT/m<sup>2</sup> pour les terrains à usage d'habitation, et à hauteur de 35 € HT/m<sup>2</sup> pour les terrains à usage artisanal.

Érick Granier demande si tout type d'activité peut s'installer dans la zone artisanale. Jacques Maurand indique que seules les activités ne générant pas de nuisances auditives ou olfactives pour le voisinage pourront s'installer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la tarification des lots du lotissement communal.

#### 7 - Budget général – décision modificative sur le chapitre 011 – charges à caractère général

Les prévisions budgétaires sur le chapitre 011 du budget général (charges à caractère général) prévoient des économies sur certains postes budgétaires (énergie, cantine scolaires, travaux en régie) qui n'ont pu être réalisées. Il est proposé d'ajuster les prévisions aux besoins réels constatés d'ici la fin

de l'année en transférant 14 800 € du poste 022 (dépenses imprévues) sur le chapitre 011. Cette opération de virement à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget ne remet pas en cause l'équilibre de cette dernière.

Invité à se prononcer sur cette décision modificative, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **8 - Dossiers Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2020 et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020**

L'opération d'extension du cabinet médical, dont le chiffrage total s'élève à la somme de 266 191.97 € HT, peut être présenté au titre de la DETR 2020. Il est proposé de réclamer une aide au taux de 40%, soit 106 476.79 €.

Approbation à l'unanimité.

### **9 - Pass Activité 2019**

La reconduction de ce dispositif, qui a concerné 132 enfants en 2018 et plus de 140 en 2019, doit faire l'objet d'une délibération afin de permettre de rembourser les associations partenaires.

Approbation à l'unanimité.

### **10 - Adhésion de la commune à l'Agence d'URbanisme CAtalane pyrénées méditerranée (AURCA)**

Le Maire présente la proposition d'adhésion à l'AURCA, qui doit permettre à la commune de bénéficier de l'expertise de l'agence, qui travaille avec Sud Hérault à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, notamment, dans le domaine de la végétalisation des zones urbaines.

L'adhésion emporte, pour la commune, un coût annuel de 1 € / habitant. L'étude qu'il est envisagé de lui confier et qui porte sur la végétalisation des zones urbaines denses, s'élève à la somme de 14 000 € HT.

Érick Granier s'interroge sur l'utilité d'une telle étude puisque le parc paysager du Saint Laurent est déjà acté. En outre, une étude avec Terres de Lien a déjà été réalisée. Le Maire répond que l'étude va au-delà du périmètre du parc et englobera la totalité de la zone urbaine de la commune. En outre, l'étude avec Terres de Lien porte sur le foncier agricole, et non sur la place du végétal en zone urbaine.

Jacques Maurand indique que l'étude aura pour objectif de démontrer l'utilité sociale de la végétalisation des zones urbanisées.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 1 – Érick Granier - ; Pour : 21), approuve l'adhésion de la commune à l'AURCA, et désigne Jean Claude Vivancos, représentant de la commune au sein du collège des communes de l'agence.

### **11 - Création d'un poste d'ATSEM à temps complet**

Considérant la nécessité de créer un emploi pour permettre l'intégration dans le cadre d'emploi d'ATSEM d'un adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe. Cet agent faisant fonction d'Atsem depuis de nombreuses années au sein d'école maternelle, il peut prétendre à une promotion interne.

La Maire propose la modification du tableau de l'effectif et la création de 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps complet

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps complet

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

## **12 - CMS – Prise en charge des frais de déplacements, de nourriture et d'hébergement des médecins lors des formations obligatoires.**

Afin de permettre aux médecins de remplir leurs obligations en matière de formation professionnelle (mise à niveau des connaissances), et dans le cadre du contingent d'heures de formation qui leur est annuellement alloué (35h), il est proposé au conseil d'autoriser, sur justificatifs, la prise en charge des frais suivants, dans le cadre des formations professionnelles auxquelles participe chaque médecin :

<b>FORMATIONS OBLIGATOIRES</b>	
<b>Type de dépense</b>	<b>Base de prise en charge</b>
Hébergement	70 € par jour (petit déjeuner compris)
Repas midi	15.25 €
Repas soir	15.25 €
Déplacement	Un aller/retour par formation, selon le barème applicable au sein de la commune

Approbation à l'unanimité.

## **13 - Indemnités au comptable public**

Le comptable public ayant changé au 01 juillet 2019, il convient de délibérer, d'une part, pour autoriser l'attribution, ou pas, à son bénéfice, de l'indemnité annuelle de conseil, et, d'autre part, pour déterminer le taux applicable.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 2 – Véronique Galinier, Érick Granier - ; Pour : 20), approuve le versement de l'indemnité annuelle de conseil au taux de 100%, soit environ 800 € bruts par an.

## **14 - Camping – modification de la période haute saison : juin/juillet/août**

Il est proposé au Conseil de rajouter à l'actuelle période de haute saison (juillet et août), le mois de juin.

Approbation à l'unanimité.

## **15 - Solidarité inondations Hérault 2019**

Il est proposé de faire un don de 1 000 €, via l'association des Maires de l'Hérault, aux sinistrés des inondation du mois d'octobre dans l'Hérault.

Approbation à l'unanimité.

## **16 - Décisions du Maire**

- Attribution du marché pour la signalisation horizontale – prix selon Bordereau des Prix Unitaires - (044/2019)
- Attribution du marché pour la réhabilitation de la voirie communale – prix selon Bordereau des Prix Unitaires - (045/2019)
- Budget du Centre Municipal de Santé – Décision Modificative n°3 - (046/2019)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le réseau d'eaux usées de la rue Chanzy – 5 225 € HT- (047/2019)

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc du St Laurent – 25 500 € HT – (048-2019)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création de jardins familiaux – 18 500 € - (049/2019)
- Emprunt 2019 – 150 000 € - (050/2019)
- Attribution du marché pour la réfection de la route de Poilhes – 22 359.50 € HT -(051/2019)
- Budget du Centre Municipal de Santé – Décision Modificative n°4 - (052/2019)
- Attribution marché de détection des réseaux secs et humides de la rue Ferrer – 1 590 € HT - (053/2019)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le secteur de la rue Ferrer – 6 435 € HT - (054/2019)
- Attribution du marché de débroussaillage mécanique de fossés – 4 750 € HT - (055/2019)
- Budget eau et assainissement – Décision Modificative n°1 - (056/2019)
- Attribution du marché pour la maintenance des feux tricolores – 1 275 € HT - (057/2019)

## 17 - Questions diverses

• Modification du montant de l'encaisse de la régie de recettes du centre municipal de santé : pour tenir compte des recettes encaissées mensuellement, il est proposé de passer le montant de l'encaisse que la régisseuse est autorisée à détenir de 30 000 € à 70 000 €. Approbation à l'unanimité.

• Lo Castel : un espace vie sociale est en cours de création, en partenariat avec la caisse d'allocation familiale. Ce projet permettra, à terme, à la structure de récupérer du financement pouvant aller jusqu'à 37 000 € / an. Un comité de pilotage est prévu le 19 décembre 2019, auquel deux membres du conseil municipal, Béatrice MILESI et Isabelle GIL, participeront.

### • Dates et réunions :

- 12.12.2019 à 18h30 : réunion de bilan de mandat
- 21.12.2019 à 18h30 : début des animations de Noël
- 23.01.2020 à 18h30 : vœux à la population
- 25.02.2020 : repas des aînés

• Dénomination de la caserne des pompiers : le SDIS a émis un avis défavorable à l'attribution du nom de Franck Chesneau à la caserne des pompiers de Capestang.

• Réorganisation des services de la DDFiP : le Maire expose les informations qu'il a obtenues auprès du directeur départemental des finances publiques de l'Hérault :

- Pas de fermeture en 2020
- Déploiement du plan de réorganisation jusqu'en 2022 voire 2023
- Modification du plan initial consistant à ne créer qu'un service de gestion comptable (SGC) à Saint Pons de Thomières et un autre à Béziers. Désormais, il est envisagé d'en créer un autre entre ces deux communes, qui gèrera les communes des intercommunalités de Sud Hérault, de la Domitienne et des Avant-Monts, et qui comptera 14 agents. La commune de Capestang s'est d'ores et déjà positionnée pour accueillir ce SGC et a envoyé à la direction départementale des finances publiques le plan de réaménagement des locaux de la trésorerie actuelle. La décision d'implantation du nouveau SGC devrait être prise courant 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.11.2019

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Valérie BORY

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Brigitte FUZIER

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS